

COMMUNE DE SEPMES*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-03-01

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, Mme LANGLOIS Barbara, Mme VERNAT Virginie

Absents excusés :

Mme Cindy REZEAU ayant donné procuration à Mme Justine BILLY

M. Jason DENIS ayant donné procuration à M. Yohan CHOLLET

M.RAGUIN Charles

Mme CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	13
Nombre de présents :	10
Nombre de votants :	12
Date de convocation : 1 ^{er} mars 2023	

**OBJET : DEPART D'UN ADJOINT : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu la lettre de démission de Mme Manon DELORME des fonctions d'adjointe au maire réceptionnée le 17 février 2023 par les services de la préfecture, acceptée par le représentant de l'Etat en date du 27 février 2023 et accusé réception le 7 mars 2023.

Considérant que l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 postes d'adjoints pour la commune

Considérant qu'il convient soit de réduire le nombre de poste d'adjoints à 2, soit maintenir le nombre de poste à 3 et procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,

Considérant le manque de disponibilité des membres du conseil municipal,

Madame le Maire propose de réduire le nombre de postes d'adjoints à 2.

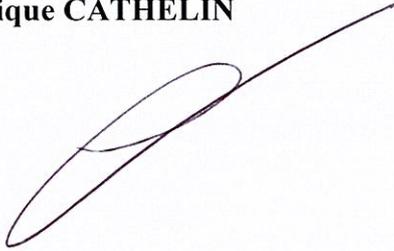
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de SEPMEs.

DIT que selon l'ordre du tableau, l'ordre des adjoints est modifié comme suit: M.DAGUET devient 1^{er} adjoint et M.BASECQ devient 2^{ème} adjoint au Maire.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 16 mars 2023 et publié le 16 mars 2023

À SEPMEs, 16 mars 2023
Le Maire,

